DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

12/19-1782_V2

Valide du **05 novembre 2024**

au **31 août 2028**

Sur le procédé

PROCEDES DE RECOUVREMENT MURAL SPM DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND

Famille de produit/Procédé : Revêtement mural intérieur par panneaux semi-rigides

Titulaire(s) : Société SPM INTERNATIONAL

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Il s'agit de la révision de l'Avis Technique 12/19-1782_V1. Cette version V2 intègre les modifications suivantes : - Introduction de la colle MS Polymer SPM de chez SPM pour le collage des revêtements muraux sur le support ; - Modification de la dénomination commerciale du mastic silicone OTTOSEAL® S54 de chez OTTOCHEMIE en Joint silicone SPM de chez SPM (sans changement de fabrication, ni des caractéristiques d'indentifications et d'aptitude à l'emploi) ; - Introduction du Mastic colle HYBRID'FIX pour la fixation et le calfatage des profilés de finition sur le revêtement mural et le support ; - Introduction des profils de finition d'angle sortant (FIN'CERAM ANODISE) et angle rentrant (FIN'ANGLE ANODISE) ; - Suppression des panneaux d'épaisseur 1,5 mm DECOCHOC (H2O), DECOCLEAN (H2O), DECOWOOD (H2O), DECOTREND (H2O) ; - Mise à jour des caractéristiques d'indentifications des panneaux d'épaisseur 2 mm DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD et DECOTREND : o Mise à jour de la largeur de la longueur des panneaux à 3000 mm (0 mm; +10 mm) précédemment 2500 mm (0 mm; +10 mm) ; o Mise à jour des tolérances d'épaisseur totale (0 ; -0,25 mm) précédemment (± 0,15 mm) ; o Mise à jour des tolérances de masse surfacique (0 ; -350) précédemment (± 150 g/m²). Suppression du profilé de finition sous plafond FIN'STOP.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :
Procédés de recouvrements à base de revêtements muraux d'épaisseur 2 mm permettant la protection et l'habillage des murs dans les locaux secs ainsi que la protection face aux projections d'eau et à l'humidité dans les pièces d'eau comme les salles de bains, douches, vestiaires, salles de soin.

Sur anciens carrelages, les dispositions de mise en œuvre prescrites sont les suivantes :

- Dans les pièces sèches : uniquement la colle acrylique SPM associée au primaire universel PE 360 Plus est prescrite pour le collage des revêtements muraux ;
- Dans les pièces humides : uniquement la colle MS Polymer SPM est prescrite pour le collage des revêtements muraux.

Dans les pièces humides, le traitement des joints entre plaques ou panneaux est réalisé par soudure à chaud.

Dans le cas des locaux hospitaliers : le seul traitement admis dans les angles rentrants et sortants est celui des plaques préformées ; l'emploi des profilés d'angles en aluminium et PVC est exclu.

Cette technique de pose est adaptée à la fois pour des mises en œuvre en neuf ainsi que pour la réhabilitation des locaux et vise les supports décrits et explicités ci-après.

Table des matières

1. Avis du Groupe Spécialisé 6
1.1. Domaine d'emploi accepté 6
1.1.1. Zone géographique 6
1.1.2. Ouvrages visés 6
1.2. Appréciation 7
1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi 7
1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé 7
1.3.1. Risque particulier lié au décollement des panneaux 7
1.3.2. Risque particulier lié à la dilatation des panneaux 7
2. Dossier Technique 8
2.1. Mode de commercialisation 8
2.1.1. Coordonnées 8
2.1.2. Mise sur le marché 8
2.1.3. Identification 8
2.2. Description 8
2.2.1. Revêtement de mur 8
2.2.2. Profilé de diminution 8
2.2.3. Cordon de soudure PVC 9
2.2.4. Colles SPM 9
2.2.5. Mastic colle « HYBRID'FIX », 9
2.2.6. Produit de calfatage 9
2.2.7. Profils de finition d'angle 9
2.3. Dispositions de conception 10
2.3.1. Classement des parois du local 10
2.3.2. Conformité à la règlementation incendie 10
2.3.3. Température de pose des panneaux 10
2.3.4. Formation des entreprises de pose 10
2.3.5. Traitements des angles dans les locaux hospitaliers 10
2.4. Dispositions générales de mise en œuvre 10
2.4.1. Etude préalable 10
2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports 10
2.4.3. Travaux préparatoires 11
2.4.4. Tuyauteries au mur 11
2.4.5. Recouvrement toute hauteur (en cas de désaffleure) 11
2.5. Mise en œuvre du revêtement mural 12
2.5.1. Calepinage et préparation des plaques 12
2.5.2. Stockage et conditions de pose des revêtements muraux 12
2.5.3. Outils spécifiques 12
2.5.4. Pose en vertical des panneaux (largeur maxi de 1300 mm) 13
2.5.5. Gestion des angles de mur 15
2.5.6. Finitions 17
2.5.7. Traitement du raccordement avec le sol 17
2.5.8. Cas du soudage sur la remontée en plinthe 18
2.5.9. Cas du calfatage au mastic sur la remontée en plinthe 18
2.5.10. Cas du recouvrement de la remontée en plinthe 18
2.6. Traitement en fin de vie 19
2.7. Assistance technique 19

2.8. Soutien technique aux entreprises 19
2.8.1. Formation à la pose des panneaux : stage avec attestation individuelle 19
2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication 19
2.10. Réception – Mise en service 19
2.11. Maintien en service des performances de l'ouvrage 19
2.12. Mentions des justificatifs 20
2.12.1. Résultats expérimentaux 20
2.12.2. Références 21

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Procédés de recouvrement muraux destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Les locaux visés sont définis en fonction du degré d'exposition à l'eau des parois conformément au e-cahier du CSTB n° 3567_V2 de Novembre 2021 (cf. tableau 10 en annexe),comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Revêtement	**Type de locaux**	
DECOCHOC DECOCLEAN DECOWOOD DECOTREND	EA, EB	Pièces sèches
	EB+ privatif et collectif	Pièces humides

Tableau 1 : Définition des ambiances des différents locaux

1.1.2.1.1. Revêtements de sol compatibles

Dans les pièces sèches, tous types de revêtements de sol sont admis.

Dans les pièces humides, les revêtements de sol admissibles sont :

- Revêtement de sol PVC collé pour système douche sous Avis Technique de la société GERFLOR : Cf. ATec « Système Taradouche » en vigueur avec remontée en plinthe ;
- Carrelage conforme à la norme NF DTU en vigueur ;
- Résine de sol coulé conforme à la norme NF DTU en vigueur.

Ces revêtements sont mis en œuvre conformément aux dispositions prévues par ces textes pour le domaine d'emploi considéré et à celles du § 2.5.7.2 ci-après.

1.1.2.2. Supports de pose

Les supports admis sont les supports décrits dans le Tableau 6 en Annexe ci-après.

En travaux de rénovation, sont également admis les anciens carrelages adhérents au support préparés selon § 2.4.2.2 du Dossier technique ci-après.

Les anciens revêtements PVC sont déposés afin de revenir au support.

1.1.2.3. Température de service des panneaux

Sont visés les locaux dont la température d'usage des murs n'excède pas 30°C, et dont la température ambiante peut monter ponctuellement à 40°C.

Les dispositions d'entretien du local au moyen d'un jet d'eau sous pression sont limitées à une pression d'eau de 3 bars maximum et une température d'eau de 60°C maximum.

Sont exclus :

- Les locaux EC ;
- Les zones de douches de plein pied avec receveur;
- Les pièces traversées par un joint de dilatation sur l'un des murs à traiter;

1.1.2.4. Conditions particulières de pose

Ce sont les suivantes.

Sur ancien carrelage :

- **Dans les pièces sèches :** le collage est réalisé à la colle acrylique SPM associée au primaire universel PE 360 Plus ;

- **Dans les pièces humides :** le collage est réalisé à la colle MS Polymer SPM est prescrite.

Dans les pièces humides, le traitement des joints entre plaques ou panneaux est réalisé par soudure à chaud.

Dans les locaux hospitaliers, le traitement des angles est réalisé avec des plaques préformées et le traitement des joints entre plaques ou panneaux est réalisé par soudure à chaud.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les panneaux de protection murale « DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND » d'épaisseur 2 mm font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501- 1 du LNE n° P170048 du 17 Mars 2015 avec classement B-s2, d0 valable en pose collée avec une colle acrylique SPM sur supports classés A1 ou A2-s1,d0 de masse volumique ≥ 525 kg/m^3.

Les panneaux de protection murale « DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND » d'épaisseur 2 mm font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501- 1 : 2018 du LNE n° P220793 du 11 Avril 2022 avec classement B-s2, d0 valable en pose collée avec une colle MS POLYMER SPM sur supports classés A1 ou A2-s1,d0 de masse volumique ≥ 525 kg/m^3.

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.3. Durabilité

Les méthodes préconisées à l'article 2.11 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver un aspect satisfaisant.

Lorsqu'il est prévu l'emploi d'un jet d'eau pour l'entretien des parois du local, le maître d'ouvrage ou l'exploitant devra veiller à ce que la pression de celui-ci soit limitée à au plus 3 bars et la température de l'eau soit limitée à au plus +60°C.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Risque particulier lié au décollement des panneaux

Un risque de blessure par coupure superficielle sur une arête de panneau au droit d'un joint ou d'un calfatage ne peut être totalement exclu en cas de décollement localisé du panneau.

1.3.2. Risque particulier lié à la dilatation des panneaux

En ce qui concerne les supports en plaques de plâtre cartonné, le risque ne peut être complètement exclu d'une décohésion localisée du parement cartonné par rapport à l'âme en plâtre du support dans le cas d'une dilatation très importante des panneaux PVC consécutive à des conditions d'emploi inadaptées.

Il appartient au maître d'ouvrage et/ou l'exploitant de veiller au respect des limites de températures.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société SPM INTERNATIONAL
16 rue Isabelle Eberhardt CS 92083 FR-31019 TOULOUSE Cedex 2
Tél : +33 (0)5 34 39 40 00
Internet : www.spm.fr

Distribution :
La société SPM distribue sous forme de kit l'ensemble des composants des systèmes décrits ci-après.

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements muraux font l'objet d'une déclaration des performances DdP établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 17104.

2.1.3. Identification

La dénomination commerciale des revêtements muraux DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND, le type, le dessin, le coloris, les dimensions, le numéro de fabrication et le numéro de lot figurent sur l'envers du produit.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement de mur

Il s'agit d'éléments de revêtement de mur en PVC rigide présentés en plaques et distribués par la société SPM.

2.2.1.1. Aspect

Aspect : unis, plaxé ;
Grain : lisse, grainé ou veiné.

2.2.1.2. Caractéristiques géométriques et pondérales et d'aptitude

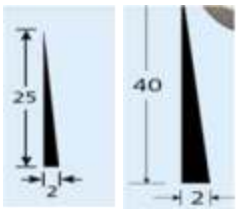
Caractéristiques	**Méthode d'essai**	**DECOCHOC DECOCLEAN DECOWOOD DECOTREND**
Largeur (mm)	NF EN ISO 24341	1300 (0 ; +4)
Longueur des plaques (mm)	NF EN ISO 24341	3000 (0 ; +10)
Epaisseur (mm)	NF EN ISO 24346	2 (0 ; -0,25)
Poids (g/m²)	NF EN ISO 23997	2800 (0 ; -350)
Tenue à la lumière	NF EN 20-105 B02	> 6
Traction des joints (kg/cm)	NF EN 684	> 8
Coefficient de dilation (K^{-1})	ISO 11359-2 : 1999	7.8×10^{-5}
Résistance aux produits chimiques[1]	NF EN 26987	Pas ou peu sensible aux acides et produits d'entretien cf. liste du rapport d'essai cité au § 2.12.1.
[1] *Pour information*		

Tableau 1 : Caractéristiques techniques et pondérales et d'aptitudes

2.2.2. Profilé de diminution

Il s'agit du profilé de référence 0490 distribué par GERFLOR et SPM ; il permet la compensation de l'épaisseur du revêtement de sol en remontée en plinthe avant la pose du revêtement mural.

Voir schéma ci-dessous avec cotation en mm.
Distributeur : GERFLOR réf 0490 ou SPM.



2.2.3. Cordon de soudure PVC

Il s'agit du cordon en PVC de soudure CR40 de la société GERFLOR.
En pièces humides, la jonction entre panneaux sera impérativement faite avec ce cordon.
Distributeur : SPM.

2.2.4. Colles SPM

Les colles prescrites sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Colle acrylique de désignation commerciale « Colle acrylique SPM », livrée en pot, distribuée par SPM.
- Colle MS Polymère spatulable de désignation commerciale « Colle MS Polymer SPM », livrée en pot, distribuée par SPM.

2.2.5. Mastic colle « HYBRID'FIX »,

Il s'agit du mastic colle « HYBRID'FIX » destiné à la fixation et l'étanchéification des profilés de finition sur le revêtement mural et le support.
Réalisation de 30 mètres linaires avec une cartouche de 400 ml (soit 20 g/m).
Distributeur : SPM.

2.2.6. Produit de calfatage

Il s'agit du joint silicone SPM de chez SPM.
Ce produit est **uniquement utilisé** pour le calfatage de raccordement au plafond, tuyaux et gaines, au revêtement de sol type carrelage ou résine et aux huisseries.
En cas de locaux secs ou à température contrôlée, utilisation possible pour les joints entre panneaux.
Distributeur : SPM.

2.2.7. Profils de finition d'angle

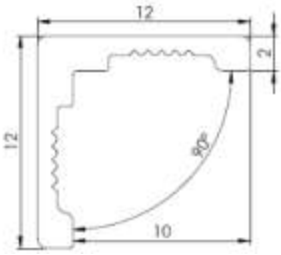
Il s'agit des profils d'angle cachant le raccordement dans l'angle des panneaux et laissant du jeu pour la dilatation, à base de PVC ou en aluminium, distribués par SPM
Profilé PVC :
Composé de 2 profilés (embase PVC rigide acceptant des angles de 85 à 95 °, clip de finition en PVC rigide pour le clips et PVC souple pour les lèvres).
Distributeur : SPM.



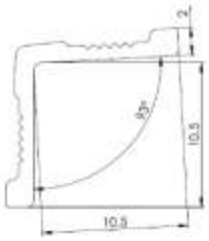
Angle rentrant FIN'ANGLE PVC

Profilés en aluminium :
Profilés en aluminium anodisés destinés à cacher le raccordement des panneaux dans les angles rentrant et sortant et laissant du jeu pour la dilatation, à coller avec le mastic colle « HYBRID'FIX » (défini au § 2.2.5).

- Angle sortant : « FIN'CERAM ANODISE ».
- Angle rentrant : « FIN'ANGLE ANODISE ».



FIN'CERAM ANODISE 12x12mm (unité : millimètre)



FIN'ANGLE ANODISE (unité : millimètre)

Longueur des profilés : 3 m.

Distributeur : SPM.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement des parois du local

La détermination du classement des parois du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'oeuvre (cf. e-Cahier du CSTB n°3567_V2 définissant le classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois).

Le maître d'oeuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la règlementation incendie

Le Maître d'oeuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Température de pose des panneaux

Le Maître d'ouvrage devra être informé des conditions de pose requises, et plus particulièrement de l'exigence particulière de température minimale de + 15 °C du local prescrite pour la pose.

Le Maître d'œuvre devra prévoir les dispositions nécessaires au maintien de cette température pendant toute la durée des travaux.

2.3.4. Formation des entreprises de pose

Le maître d'oeuvre devra s'assurer que l'entreprise est formée et agréée par la société SPM.

2.3.5. Traitements des angles dans les locaux hospitaliers

Le maître d'œuvre devra s'assurer que, dans les locaux hospitaliers, le traitement des angles rentrants et sortants est prévu être réalisé uniquement par des éléments préformés.

2.4. Dispositions générales de mise en œuvre

2.4.1. Etude préalable

Une étude de conception devra être réalisée par l'entreprise de pose pour chaque chantier, afin de définir à minima le calepinage des panneaux et le positionnement des joints en fonction de la configuration du local, des équipements prévus, des éléments traversants et des sollicitations attendues, notamment thermiques, et de prévoir la modification de ce plan de calepinage initial, si un fractionnement supplémentaire des panneaux s'avérait nécessaire.

Cette étude doit être communiquée au maître d'oeuvre.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs ou remis à nu

Les exigences relatives au support sont celles décrites dans l'e-Cahier du CSTB n°3781 de mai 2017 reprises ci-dessous :

Dans tous les cas, le support (défini au § 1.1.2.2) doit répondre aux exigences suivantes :

- Absence de pulvérulence superficielle, de trous ou de traces d'outils en partie courante et sur les bandes de jonction entre plaque de plâtre le cas échéant ;
- Horizontalité par rapport au plan de référence : < 3 mm/m sans dépasser 2 cm ;
- Aplomb : 5 mm sous la règle de 2 m ;
- Planéité locale : 1 mm sous le réglet de 20 cm ;
- Humidité du support: les prescriptions de la norme NF P 74-204-1 (DTU 59.4) doivent être respectées (< 5% en poids) ;

- Dureté Shore C y compris sur bandes de jonction de plaques de plâtre : moyenne > 40.

Pour les rénovations lourdes (ancien revêtement abimé ou mur détérioré), il convient de retirer l'ancien revêtement s'il existe et de réhabiliter le mur (enduit, parement en plâtre cartonné...) afin de poser sur des supports décrits au § 1.1.2.2.

2.4.2.2. Anciens carrelages

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites dans le e-Cahier du CSTB 3528_V3 au § 6.1, en outre les exigences de conservation sont les suivantes :

- Désaffleurements entre carreaux ≤ 3 mm ;
- Joints entre carreaux de largeur ≤ 8 mm.

2.4.3. Travaux préparatoires

2.4.3.1. Travaux neufs

L'application d'un primaire compatible avec le support et la colle sera réalisée. Le primaire avant collage est destiné à renforcer la cohésion et l'adhérence du subjectile.

Fabricant	**Désignation**
UZIN	Primaire Universel PE 360 Plus

Tableau 2 – Préconisation de primaire pour la colle acrylique SPM

Les supports admissibles pour les primaires sont décrits dans la Fiche Technique du fabricant.

2.4.3.2. Travaux en rénovation

2.4.3.2.1. Supports remis à nu

Les travaux préparatoires sont ceux décrits au § 2.4.2.1 ci-avant.

2.4.3.2.2. Pose sur ancien carrelage

La reconnaissance et la préparation du support sont à effectuer conformément aux prescriptions décrites dans l'e-Cahier du CSTB n°3528_V3, § 6.1.

Le support doit être sain, adhérent, propre, dépoussiéré, dégraissé, non friable et conforme prescriptions décrites dans le e-Cahier du CSTB n°3528_V3 en vigueur.

En outre, les exigences de conservation sont les suivantes :

- Désaffleurements entre carreaux ≤ 3 mm ;
- Largeur des joints entre carreaux ≤ 8 mm.

2.4.4. Tuyauteries au mur

Les tuyauteries d'arrivée ou d'évacuation doivent être sorties de 5 cm au minimum.

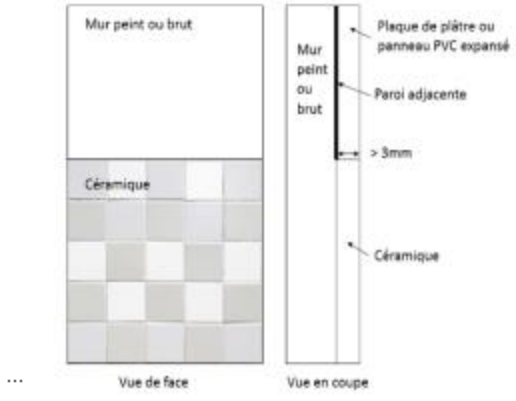
L'espace entre la tuyauterie et le mur doit être de 5 cm afin de permettre la mise en oeuvre des revêtements muraux cités en § 2.2.1.

2.4.5. Recouvrement toute hauteur (en cas de désaffleure)

Pour la jonction entre le revêtement céramique et la paroi adjacente comme illustré sur le schéma ci-dessous :

Si la différence de niveau est supérieure à 3 mm, l'entreprise devra combler la différence de niveau à l'aide d'une plaque de plâtre, d'un panneau prêt à carreler de type Wedi ou d'un panneau en PVC expansé avant la mise en œuvre du système (en collant durablement ce dernier).

Sinon la différence de niveau pourra être conservée.



2.5. Mise en œuvre du revêtement mural

Les règles de choix de la solution à utiliser en fonction de l'environnement sont décrites dans le tableau 9 en fin de Dossier Technique.

Sur ancien carrelage :

- **Dans les pièces sèches :** seule la colle acrylique SPM associée au primaire universel PE 360 Plus est prescrite pour le collage des revêtements muraux ;
- **Dans les pièces humides :** seule la colle MS Polymer SPM est prescrite pour le collage des revêtements muraux."

2.5.1. Calepinage et préparation des plaques

Une étude de conception devra être réalisée pour chaque chantier, afin de définir notamment le calepinage des panneaux et le positionnement des joints en fonction de la configuration du local, des équipements, des éléments traversants et des sollicitations attendues en respectant les largeurs maximales des plaques définies au tableau 3 du § 2.5.2.3 ci-après.

2.5.2. Stockage et conditions de pose des revêtements muraux

2.5.2.1. Stockage

Les panneaux doivent être conditionnés à la même température que les locaux dans lesquels ils sont installés (24 heures minimum) de façon à éviter les déformations.

2.5.2.2. Conditions de température et d'hygrométrie

Les températures du support et de l'atmosphère doivent être au moins égales à + 15 °C.

- Vérifier le taux d'humidité de la surface à encoller en plusieurs endroits à l'aide d'un testeur d'humidité. Le taux d'humidité de la surface ne doit pas dépasser celui préconisé au § 2.4.2.1 ci-avant ;
- Les essais de chauffage et de climatisation des locaux doivent être effectués avant la pose des panneaux ;
- Si les produits doivent être exposés à des variations de température importante entre la température d'usage et la température de pose, il faut prévoir les largeurs maximales des plaques en conséquence : l'espacement entre panneaux avant réalisation du joint doit être de 2 mm.

2.5.2.3. Conditions de pose en fonction de la température de pose et du choix de la colle

Dans les locaux secs et à température contrôlée : la pose des panneaux s'effectue sans redécoupe de la largeur et avec un espacement de 2 mm.

Dans les pièces humides et les locaux avec variation de température jusqu'à 40 °C ponctuellement : le collage s'effectue avec la colle MS Polymère de SPM ; ce mode de collage ne nécessite pas de gestion de dilatation ; un espacement de 2 mm entre les plaques permet de faire une finition soudée propre et étanche.

Le collage avec la colle acrylique SPM doit tenir compte de la dilatation de la plaque ou du panneau ; les prescriptions sont les suivantes :

Largeur de la plaque (mm)	T° de Pose	
	15°C < T ≤18 °C	> 18°C
> 1000	Recoupe	OK
≤ 1000	OK	OK

Tableau 3 : Dimension des redécoupes de plaque en fonction de la température de pose avec colle acrylique

2.5.3. Outils spécifiques

Les outils nécessaires à la mise en œuvre du procédé sont les suivants :



- **Mètre et crayon**
 Type ROMUS ref. 93290
- **Couteau griffe avec lames grands crochet**
 Type SPM OUTCU001
- **Rabot bois/PVC**
 Type Lino référence JANSER 262 413 000
- **Spatule INOX crantée de denture type A2**
 Type SPM OUTCC001
- **Scie circulaire avec lame carbure petite denture pour aluminium/PVC → coupe droite et délignage**
 Type ROMUS ref. 93891
- **Testeur d'humidité**
 Type ROMUS ref. 93250
- **Marouflleur double poignée**
 Type SPM OUTRM004
- **Colle SPM Acrylique ou MS Polymer SPM**
 Type SPM AC003 ou AC016
- **Soudeuse manuelle LEISTER TRIAC S 230V 1550 W avec buse rapide pincée pour cordon 4/5 mm** Type SPM OUTMS001 ou

2.5.4. Pose en vertical des panneaux (largeur maxi de 1300 mm)

2.5.4.1. Conditions préalables

- A réaliser avant la pose des cornières des plafonds suspendus.
- Mise en place du matériau:
 - Tracé de l'aplomb de départ - Préparation des plaques
 - Partir toujours d'un angle:
 - En cas d'angle préformé, l'utiliser comme gabarit et tracer un premier trait de référence.
 - Sinon partir de l'angle du mur en vérifiant l'aplomb de cet angle.
- Tracer une seconde verticale à une largeur de la plaque pour déterminer la surface à encoller.
- Mesurer la hauteur du mur à recouvrir.
- Découper les plaques à dimension en prévoyant du jeu en haut en cas d'arrêt sous plafond (figure 3 en fin de Dossier Technique) ou sous cornière (figure 2 en fin de Dossier Technique, environ 3 mm).
- A l'arrivée sur l'angle suivant:
 - En cas d'angle préformé, l'utiliser comme gabarit et tracer un premier trait de référence et ajuster la plaque de la largeur moins l'espacement de 2 soudures (soit de 4 mm en fonction du § 4.5.5 ci-après).
 - Sinon laisser 2 mm minimum par rapport à l'arrête de l'angle rentrant.

2.5.4.2. Collage du revêtement de mur

L'application sera réalisée en simple encollage du support avec la colle acrylique SPM ou la colle MS Polymer SPM à la spatule finement dentée type A2 à raison de 250 à 300 g/m². Le taux d'humidité du support devra être en conformité avec les exigences du § 2.4.2.1 ci-avant.

Il est prescrit de nettoyer toute la surface lisse du panneau (côté colle) à l'aide d'un chiffon anti-poussière avant chaque collage.

Bien respecter le temps de gommage de la colle acrylique qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

Pour la colle MS Polymer SPM, un affichage sans temps de gommage est réalisé. Bien respecter le temps de travail de la colle d'environ 30 à 40 min.



Le fabricant du revêtement préconise la colle figurant dans le *tableau 4* ci-dessous :

Distributeur	Désignation
SPM	**Colle acrylique SPM réf. AC003**
SPM	**MS Polymer SPM**

Tableau 4 : Préconisation des colles pour le revêtement de mur Application des plaques

Prescriptions pour le collage

Les prescriptions de la fiche technique devront être suivies scrupuleusement, en particulier le respect du temps de gommage, qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

2.5.4.2.1. Pose en vertical uniquement

Présenter les plaques debout.

Commencer par poser les angles si ceux-ci sont préformés.

En cas de profilés d'angles, un jeu de minimum 2 mm (sans excéder 5 mm) entre le panneau et l'angle doit être respecté.

Afficher les plaques suivantes en laissant 2 mm minimum de jeu entre chaque plaque et en respectant les dimensions maximales de plaque. *Voir tableau 3 ci-avant.*

2.5.4.2.2. Marouflage

a) Lors de l'affichage

- Chasser l'air de haut en bas et du centre vers les bords.
- Pour les angles préformés.
- Maroufler l'arête avec un chiffon et avec la roulette d'angle (sortant ou ouvrant)
- Maroufler de l'arête vers l'extérieur.

b) Marouflage final

- Maroufler avec une cale en liège, un chiffon ou maroufleur double poignée la totalité de la surface.

2.5.4.3. Traitement des joints par soudure à chaud

C'est le traitement prescrit dans les pièces humides et les locaux hospitaliers ainsi que dans les locaux avec variation de température jusqu'à 40 °C ponctuellement.

Il convient d'attendre 24 heures après collage des panneaux pour réaliser les joints thermosoudés.

L'espacement entre les lisières avant chanfreinage doit être de 2 mm minimum.

Il faut toujours commencer par les joints verticaux.

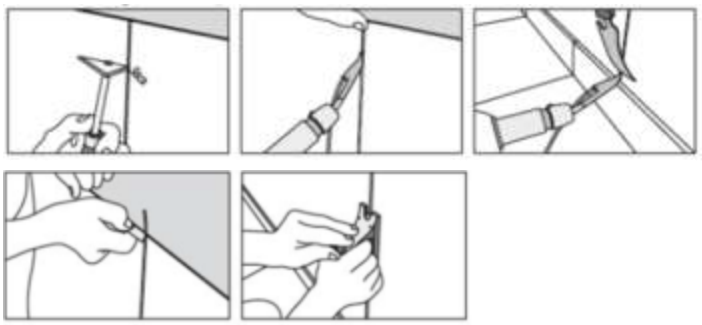
Le traitement s'effectue comme suit :

a) Chanfreinage manuel : régularité et nettoyage du joint (Il est impératif de supprimer toutes traces de colle dans les joints).

b) Soudure à chaud obligatoire 450 °C à 500 °C d'un cordon de soudure CR40 de la société GERFLOR avec buse rapide spéciale avec évents (la buse doit être nettoyée après chaque hauteur de soudure).

c) Arasage : il est réalisé en deux temps :

- Pré-arasage avec un couteau ¼ de lune et un guide d'arasage ;
- Arasage avec Spatule à araser SLIM ou MOZART.



L'entreprise de pose devra respecter le délai entre la pose des panneaux et la réalisation des soudures de joints, prescrit par la société SPM.

2.5.4.4. Calfatage des joints au mastic silicone

Ce traitement est destiné uniquement aux locaux secs et à température contrôlée ainsi que pour traiter les jonctions entre panneaux SPM et autres matériaux dans tous locaux.

Le mastic prescrit est le mastic "Joint silicone SPM".

Espacement : 2 mm minimum.

Le traitement est réalisé de la façon suivante :

- Appliquer un ruban adhésif de protection de chaque côté du joint.
- Utiliser le pistolet à joint silicone pour étaler le cordon de silicone le long du joint.
- Étaler ensuite le silicone avec le doigt.
- Retirer les scotchs de protection.



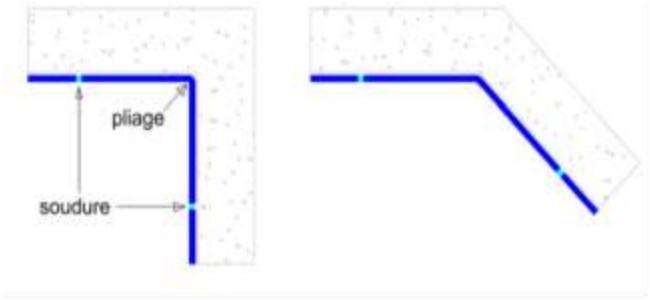
2.5.5. Gestion des angles de mur

2.5.5.1. Locaux humides

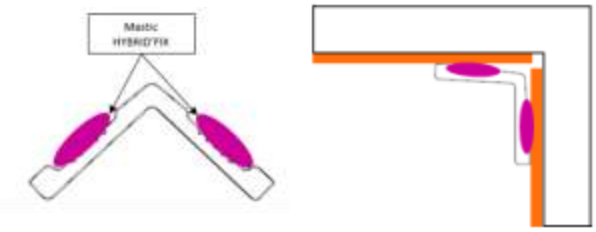
2.5.5.1.1. ANGLES RENTRANTS

Il existe 3 possibilités :

1. Afin d'assurer une étanchéité au niveau des angles, il est conseillé de préformer chaque angle par pliage (à chaud) soit en usine soit sur place à l'aide d'une plieuse (réf. SPM OUTSH001 ou OUTSH002) et de réaliser une soudure (locaux humides) avec la plaque suivante ou un calfatage par mastic (locaux secs ou à température contrôlée).

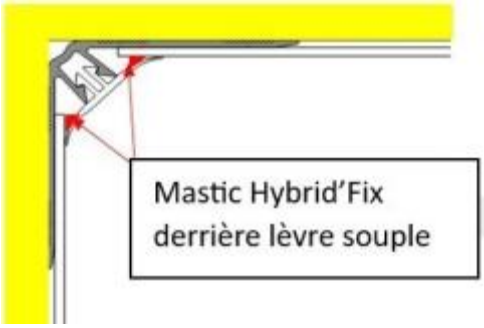


2. Combiné avec un collage du panneau à la colle MS Polymer SPM, le collage des profilés d'angles aluminium du § 2.2.7 ci-avant avec le mastic colle « HYBRID'FIX » défini au § 2.2.5 ci-avant, assure la finition, le collage et l'étanchéité de l'angle.



3. Combiné avec un collage du panneau à la colle MS Polymer SPM, le collage des profilés d'angles PVC Fin'Angle du § 2.2.7 ci-avant avec le mastic colle « HYBRID'FIX » défini au § 2.2.5 ci-avant, assure la finition, le collage et l'étanchéité de l'angle.

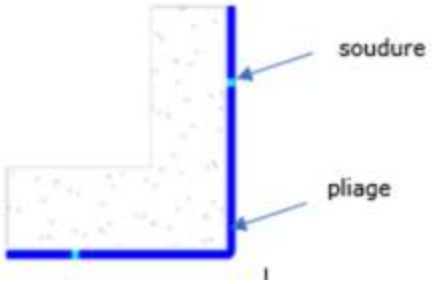
L'embase est préalablement collée avec l'HYBRID'FIX. La pose des panneaux doit permettre un jeu de 2 mm minimum avec l'embasse. Le joint HYBRID'FIX est déposé sur les lèvres souples du profilé de finition avant clippage de celui-ci sur l'embase.



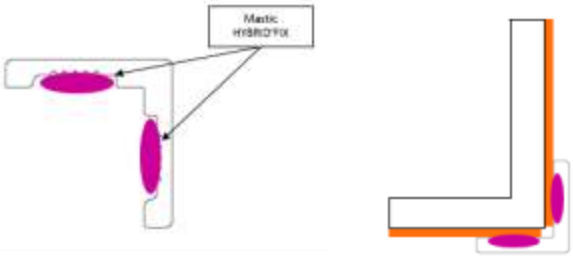
2.5.5.1.2. ANGLES SORTANTS

Il existe 2 possibilités :

1. Afin d'assurer une étanchéité au niveau des angles, il est conseillé de préformer chaque élément de recouvrement des angles par pliage (à chaud) soit en usine soit sur place à l'aide d'une plieuse (réf. SPM OUTSH001 ou OUTSH002) et de réaliser une soudure (locaux humides) avec la plaque suivante ou un calfatage par mastic (locaux secs ou à température contrôlée).



2. Combiné avec un collage du panneau à la colle MS Polymer SPM, le collage des profilés d'angles aluminium du § 2.2.7 avec le mastic colle « HYBRID'FIX » défini au § 2.2.5, assure la finition, le collage et l'étanchéité de l'angle.

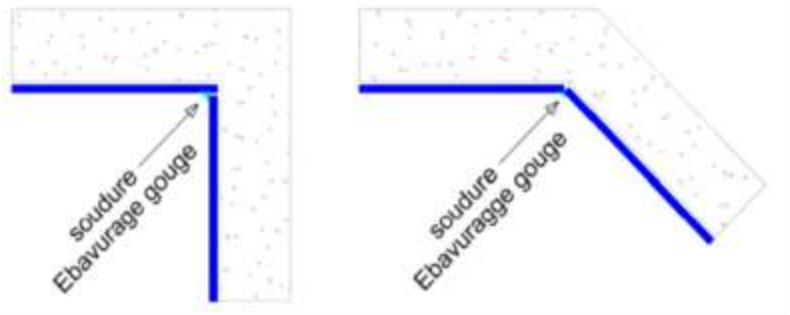


2.5.5.2. Locaux secs

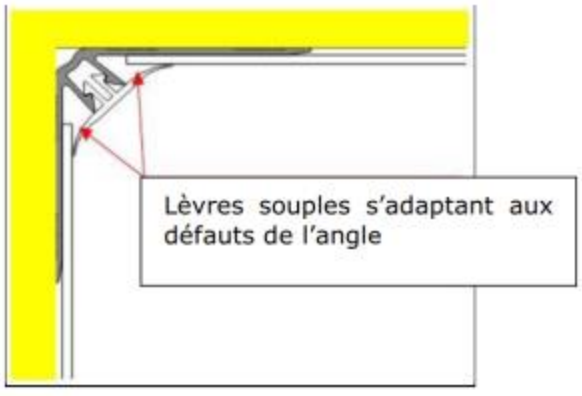
2.5.5.2.1. ANGLES RENTRANTS

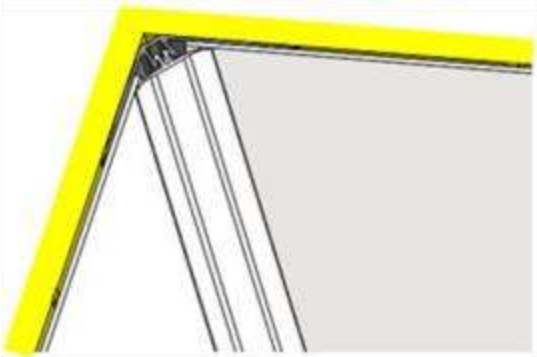
Il existe 4 possibilités dont les deux premières sont définie au § 2.5.5.1.2 partie 1 & 2 ci-avant :

- Afin d'assurer une continuité de protection à l'eau au niveau des angles, il est conseillé de préformer chaque angle par pliage (à chaud) soit en usine soit sur place à l'aide d'une plieuse (réf. SPM OUTSH001 ou OUTSH002) et de réaliser une soudure (locaux humides) avec la plaque suivante ou par mastic (locaux secs ou à température contrôlée).



1. On peut aussi réaliser les angles de mur en utilisant un profil de finition d'angle PVC.





2.5.5.2.2. ANGLES SORTANTS

Il existe les 2 possibilités déjà définie au § 2.5.5.1.2 ci-avant.

2.5.6. Finitions

2.5.6.1. Cas de passage de tuyaux :

Réserver le passage des tuyaux avec une scie cloche avant la pose de la plaque.
Il est aussi possible de chauffer le matériau pour le ramollir et de le découper avec un cutter.

Fixations murales *Le masticage des fixations murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (lavabos, armoires..).*	
- Lavabo, armoire toilette - Chasse d'eau murale - Barres d'appui - Trappes de visite	Produit de calfeutrement cf. paragraphe 2.2.6
Traversées murales (chauffage, sanitaires) *Le masticage des traversées murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (mitigeurs, pommeau ou support de flexible...).*	
- Arrivée E.C./E.F. : douche, lavabo - Évacuation : E.U./E.V. - Chauffage	Produit de calfeutrement cf. paragraphe 2.2.6
Électricité *Le masticage des éléments électriques doit être réalisé par l'entreprise d'électricité après la mise en œuvre des revêtements.*	
- Interrupteur - Prise de courant	Cf. norme NF C 15-100 (de novembre 2015) Distance minimale d'un point électrique, à partir du pommeau de douche fixe ou du départ du flexible : 1,20 m
Ventilation naturelle : entrée basse/ sortie haute *Le masticage des éléments doit être réalisé par l'entreprise après la mise en œuvre des revêtements.*	
- VMC : sortie murale/plafond	Calfatage avec mastic Cf. paragraphe 2.2.6

Tableau 5 : Cas d'emplois du mastic

Finition haute

- Directement sous plafond :
 - Joints mastic entre le revêtement et le plafond (*Cf figure 3 en fin de Dossier Technique*).
- Plenum

Deux cas de figure :

- Derrière le plafond suspendu: remonté du revêtement de quelques centimètres au-dessus du plafond *(cf. figure 1 en fin de Dossier Technique) ;*
- Contre le plafond suspendu: joint entre le revêtement et la cornière-support du faux plafond (*cf. figure 2 en fin de Dossier Technique*).

2.5.7. Traitement du raccordement avec le sol

2.5.7.1. Cas des locaux secs

Tous types de revêtements de sol sont admis.

Le revêtement mural peut descendre jusqu'au sol et une plinthe manufacturée peut être collée sur le panneau.

Les différentes techniques de raccordement au revêtement mural sont les suivantes (elles sont détaillées aux § 2.5.4.2 ci-après):

- Directe : cette solution consiste, en cas d'épaisseur identique (+/-1mm) à venir se raccorder par soudage, s'il s'agit d'un sol PVC, ou par calfatage au mastic, pour tout type de sol *(Cf figures 4a, 5a, 6 en fin de Dossier Technique)*. La soudure sur sol PVC se fera à l'aide du cordon de soudure CR40 de la société GERFLOR (cf. § *2.2.3*). Le Calfatage par mastic est réalisé à partir du joint silicone SPM de chez SPM.
- Compensée : cette solution consiste, en cas d'épaisseur de la remontée en plinthe supérieure à celle du revêtement mural, à compenser la différence par un enduit de rebouchage ou un profilé de diminution afin de réaliser un raccordement sur un même plan par une soudure ou un calfatage au mastic (même principe que pour la solution directe). Cf figure 4b, 5b en fin de Dossier Technique.
- Recouvrement : cette solution consiste à venir recouvrir la remontée en plinthe (avec ou sans compensation de niveau) en venant coller la plaque murale sur la remontée et de finir par un éventuel mastic à l'extrémité inferieure du revêtement mural. Cf figure 4c en fin de Dossier Technique.

2.5.7.2. Cas des locaux humides

Le sol (PVC, carrelage ou résine) devra présenter une remontée en plinthe afin de venir se raccorder au revêtement mural et d'assurer une garde à l'eau étanche du sol en pièces humides.

Elle est réalisée soit par une plinthe manufacturée en cas de carrelage, soit par une remontée du revêtement sur le mur pour les résines et les sols PVC.

Les revêtements de sol admissibles pour les pièces humides sont :

- Sol PVC pour système douche sous Avis Technique : ATec « Système TARADOUCHE » de la société GERFLOR en vigueur avec remontée en plinthe ;
- Carrelage selon DTU en vigueur ;
- Résine selon DTU en vigueur.

Les différentes techniques de raccordement au revêtement mural sont les suivantes (elles sont détaillées aux § 2.5.8, § 2.5.9, § 2.5.10 ci-après) :

Cas des revêtements de sols céramiques et résines :

- Directe : cette solution consiste, en cas d'épaisseur identique (+/-1 mm) à venir se raccorder par calfatage au mastic). *Cf figures 4a, 5a, 6 en fin de Dossier Technique*. Le calfatage au mastic est réalisé à partir du joint silicone SPM de chez SPM.
- Compensée : cette solution consiste, en cas d'épaisseur de la remontée en plinthe supérieure à celle du revêtement mural, à compenser la différence par un enduit de rebouchage ou un profilé de diminution afin de réaliser un raccordement sur un même plan par un calfatage au mastic (même principe que pour la solution directe) (*Cf figure 4b, 5b en fin de Dossier Technique)*.

Cas des revêtements de sol PVC du système « TARADOUCHE » de la société GERFLOR :

- Recouvrement : cette solution consiste à venir recouvrir la remontée en plinthe (avec ou sans compensation de niveau) en venant coller la plaque murale sur la remontée et de finir par un éventuel mastic à l'extrémité inférieure du revêtement mural (*Cf figure 4c en fin de Dossier Technique)*.

 Seule cette solution est admise.

Profilé de diminution : voir § 2.2.2.

- Pour le raccord avec les équipements sanitaires surélevés (receveur, baignoire...), combiné avec un collage du panneau à la MS Polymer SPM, le collage de profilés d'angles aluminium de § 2.2.7 avec le mastic colle Hybrid'fix défini au §2.2.5, assure le collage et l'étanchéité de l'angle bas (Cf. figure 7)

2.5.8. Cas du soudage sur la remontée en plinthe

L'espacement des lisières avant chanfreinage doit être de 2 mm.

Les opérations successives sont les suivantes :

a) Chanfreinage manuel : régularité et nettoyage du joint (Il est impératif de supprimer toutes traces de colle dans les joints).

b) Soudure à chaud obligatoire 450 °C à 500°C avec buse rapide spéciale avec évents (la buse doit être nettoyée après chaque longueur de soudure).

c) Arasage : il est réalisé en deux temps :

- Pré-arasage avec un couteau ¼ de lune et un guide d'arasage ;
- Arasage avec Spatule à araser SLIM ou MOZART.

(Cf. *Figures 4a et 4b en fin de Dossier Technique*)

2.5.9. Cas du calfatage au mastic sur la remontée en plinthe

L'espacement des lisières doit être de 2 mm.

Les opérations successives sont les suivantes :

a) Appliquer un ruban adhésif de protection de chaque côté du joint ;

b) Utiliser le pistolet à joint silicone pour étaler le cordon de silicone le long du joint ;

c) Étaler ensuite le silicone avec le doigt ;

d) Retirer les scotchs de protection.

2.5.10. Cas du recouvrement de la remontée en plinthe

Le revêtement mural recouvre de 3 cm minimum la remontée en plinthe du revêtement de sol. Un profil de diminution (ou équivalent) est obligatoire pour monter sur le revêtement de sol si celui-ci est supérieur à 1 mm d'épaisseur. Le collage des plaques sur la remontée en plinthe s'effectue avec la colle acrylique SPM et il peut être nécessaire de chauffer localement le matériau pour faciliter le passage sur la remontée en plinthe.

1. Compensation de l'épaisseur du revêtement par enduit de rebouchage mural ou profilé de diminution ;
2. Suppression des pastilles avec un ¼ de lune sur 3 cm (sur sol PVC le cas échéant) ;
3. Protection du revêtement sous le recouvrement avec un adhésif de protection ;
4. Application de la colle acrylique sur le haut du revêtement de sol ;
5. Chauffer si besoin le panneau avant marouflage ;
6. Mastic sur champ (Cf. *figures 4c en fin de Dossier Technique*).

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'informations apportée.

2.7. Assistance technique

La société SPM doit obligatoirement former et agréer l'entreprise de pose vis-à-vis des spécificités de mise en oeuvre du système (découpe des panneaux, formage à chaud, soudures de joints...) ; elle devra systématiquement l'assister lors du démarrage du chantier.

La Société SPM devra préciser le délai entre la pose des panneaux PVC et la réalisation des soudures de joints ; celui-ci devra être respecté par l'entreprise.

La société SPM est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

2.8. Soutien technique aux entreprises

2.8.1. Formation à la pose des panneaux : stage avec attestation individuelle

La société SPM organise des stages sur 2 jours, validés par une attestation de compétence sur la pose des panneaux et leurs jonctions.

Le programme de formation porte notamment sur les aspects suivants :

- Principes généraux sur la mise en œuvre des panneaux et les soudures à chaud sur panneaux.
- Démonstration et application des panneaux ainsi que des soudures thermiques aux joints des panneaux et entre les panneaux et la remontée en plinthe.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

L'usine fabriquant les panneaux est certifiée ISO 9001. Elle fabrique les produits sur la base d'un cahier des charges spécifiant les caractéristiques des produits et les tolérances admises.

Le service qualité procède au suivi des fabrications :

- Contrôles des matières premières et traçabilité de celles-ci dans les lots de fabrication ;
- Contrôles en ligne sur les épaisseurs, la couleur ;
- Contrôles sur le produit fini sur les caractéristiques d'épaisseur, couleur, rectitude, équerrage, résistance mécanique, dimensions, brillance, retrait...

Les composants associés au revêtement de mur sont fabriqués de manière industrielle. Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

2.10. Réception – Mise en service

Il est nécessaire d'attendre 48 heures après la mise en œuvre du revêtement, avant de mettre les locaux en service.

Une attention est portée au niveau des jonctions entre éléments.

En cas de résidus de colle ou mastic sec, celui-ci peut être éliminé avec le passage d'une éponge non abrasive ou par pelage.

Lors de la mise en œuvre, les taches franches de mastic peuvent être retirées avec une lingette nettoyante.

2.11. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Les panneaux ont été testés afin de résister aux principaux agents de nettoyage, de désinfection et aux produits antiseptiques couramment utilisés dans les collectivités et les établissements de santé.

Un nettoyage avec jet sous pression limitée (pression du réseau d'eau à 3 bars maximum et maximum 60°C) est possible uniquement si les joints entre panneaux sont traités en thermo-soudage avec cordon PVC et avec un collage en plein des panneaux.

La société SPM est tenue d'établir une notice d'entretien, de surveillance et de réparation.

Le maître d'ouvrage et/ou l'exploitant devra assurer la surveillance régulière de l'état des joints entre plaques et des calfatages et faire procéder sans délai à leur réparation chaque fois que nécessaire.

Entre autres, les tests réalisés avec les produits ci-dessous ont montré que les panneaux n'ont subi aucune altération :

Détergent	SURFANIOS Premium DETERG'ANIOS UNIT PLUS (neutre) VERIPROP (neutre) DOPOMAT (alcalin) TRACIFLEX (alcalin)
Détergents désinfectants	DS5001 DIVOSAN S4 DIESIN HG SURFA'SAFE Premium
Détartrant	TASKI CALCACID
Décapant	TASKI radical SUMA D9.7 COPEX (pour trace caoutchouc)
Dégraissant désinfectant	DDM
Autres	Alcool à 70° modifié Eau de javel Eosine Bétadine Ammoniaque Aniospray surf 29

Tableau 5 bis : Préconisation des produits d'entretiens

Les fréquences de nettoyage sont définies dans le *tableau 8 en fin de Dossier Technique*.

Pour le nettoyage des panneaux, il est recommandé d'utiliser les produits ci-dessous :

- Ammonium
- Ethanol
- Alcool isopropylique
- Heptane

SOLVANTS À NE PAS UTILISER :

- White spirit
- Diluants peinture
- Essence

2.12. Mentions des justificatifs

2.12.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu :

Cf. Article 1.1.1.4 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

Tenue du plan de collage

- Essais de pelage suivant NF EN 1372 et cisaillement suivant NF EN 1373 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-11807 pour colle acrylique et SM-23-001 pour la colle MS Polymer SPM spatulable) ;
- Tenue à la dilatation des colles SPM : (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° SS-23-04)

Tenue des jonctions entre panneaux

- Evaluation de la performance des jonctions à l'étanchéité suivant méthodes internes dit de la colonne d'eau (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-12072 et 14-12164) ;
- Evaluation de la résistance mécanique des jonctions suivant NF EN 684 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 12-11113, 12-11268, 4-12072 et 14-12164) ;
- Evaluation de la compression des jonctions suivant méthodes internes (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 15-12318) ;
- Evaluation de la compression des jonctions en grandeur réelle, aux températures maxi d'usage et en nettoyage sous jet d'eau à 60° avec colle acrylique (Résultats d'essais du laboratoire CSTB n° R2EM-SIST-15-26060288) ;

Stabilité & caractéristique produit

- Evaluation de la stabilité dimensionnelle et la dilatation suivant NF EN 23999 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-12149) ;
- Evaluation des caractéristiques du produit (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-11807) ;

Tenue aux produits chimiques :

- Evaluation de la résistance aux taches et produits chimiques suivant NF EN 26987 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-12173 et 14-11920) ;

Résistance à l'impact :

- Evaluation de la résistance aux chocs suivant EN ISO 6603 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-11943) et suivant EN 259 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-11923) ;

Emission COV :

- Evaluation des COV suivant EN ISO 16000 (Résultats d'essais du laboratoire Eurofin n° G09750B) ;

Evaluation des profilés

- Test étanchéité (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR N° SM-20-002 et SM-24-001)
- Evaluation du collage des profilés de finitions sur panneau DECOCHOC (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n°HP-19-009)

2.12.2. Références

Données Environnementales

Les panneaux de protection murale : DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND, font l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche fait l'objet d'une vérification par tierce-partie le 09/02/2024.

Cette FDES a été établie le 16/02/2024 par la société SPM. Elle est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

Autres références

- Début de la mise en œuvre du système SPM : 2000
- Surface réalisée depuis 2009 : > 500 000 m².

Tableaux et figures du Dossier Technique

Nature des supports neufs pour revêtements muraux	Nomenclature	Documents de référence des ouvrages concernés
Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton - en béton à parement courant - en béton à parement soigné	S1 S2	NF P18-210-1 - DTU 23.1 : Murs en béton banché NF P10-210-1 - DTU 22.1 + amendements : Murs en panneaux préfabriqués
Enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie - enduits en mortier de ciment - enduits en mortier bâtard - enduits d'imperméabilisation de classe de résistance à la compression CS IV	S3	NF DTU 26.1 : Enduits traditionnels Certification CSTBat des enduits monocouches d'imperméabilisation
Enduits au plâtre sur murs et parois en maçonnerie - enduits de dureté Shore C minimale ≥ 40 - enduits de dureté Shore C minimale ≥ 60	S4 S5	Avis Technique ou Documents Techniques d'Application NF B12-301 - Plâtre pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté (1) NF DTU 25.1 : Travaux d'enduits intérieurs en plâtre
Ouvrages en plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) - complexes d'isolation thermique - cloisons ou doublages de mur	S6	NF EN 520 (2) - Plaques de plâtre NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre NF DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - plaques de parement en plâtre - isolant Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloison et de doublage de mur
Ouvrages en plaques de parement en plâtre hydrofugé - type H1 (couleur verte ou identification spécifique)	S7	NF EN 520 (3) - Plaques de plâtre (4) NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre NF DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - plaques de parement en plâtre - isolant Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloison et de doublage de mur
Cloisons en carreaux de plâtre - cloisons en carreaux de plâtre standard (couleur blanche) ; - cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue) ; - cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » ou « super » (couleur verte)	S8 S9 S10	NF EN 12859 NF P72-202 - DTU 25.31 : Exécution des cloisons en carreaux de plâtre NF EN 12859 Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les carreaux de plâtre hydrofugé Avis Technique ou Document Technique d'Application visant les procédés de cloisons en carreaux de plâtre hydrofugés « plus » ou « super »
Cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'un enduit) : - montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de plâtre ; - montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de ciment	S11 S12	Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les cloisons en carreaux de terre cuite
Murs maçonnés en blocs de béton cellulaire nus Cloisons nues montées avec un liant-colle à base de ciment (y compris non porteuses)	S13	NF P14-306 : Blocs de béton cellulaire autoclavé, éléments de catégorie C NF DTU 20.1 : Ouvrage en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs NF DTU 20.13 : Cloison en maçonnerie de petits éléments

1. La classification actuelle des plâtres pour enduit est donnée par la norme NF B 12-301. Les spécifications relatives à la dureté des enduits en plâtre sont données dans le NF DTU 25.1 (article 8.4.2). La correspondance avec les désignations des plâtres données dans la norme NF B 12-301 est indiquée ci-après :
 - exigence de dureté Shore C minimale ≥ 40 : cette exigence est satisfaite pour les plâtres PFM (autrefois PFC) et les plâtres PGM (autrefois PGC) ;
 - exigence de dureté Shore C minimale ≥ 60 : cette exigence est satisfaite pour les plâtres PFP, PGP, PFM-THD, PGM-THD, PFP-THD, PGP-THD (autrefois plâtre à projeter et plâtre THD). Les plâtres THD dont la dureté Shore C minimale est supérieure à 75 satisfont bien entendu à cette prescription.
2. Normes européennes EN 520 en cours de publication. Les plaques de parement en plâtre font l'objet de la marque NF.
3. Normes européennes EN 520 en cours de publication.
4. Les plaques hydrofugées type H1 font l'objet de la marque NF.

Tableau 6 – Nomenclatures des supports muraux (Cf Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB n°3781 de Mai 2017)

Support / Local	Béton		Enduit base ciment	Enduit base plâtre		Cloison ou doublage de mur en plaques de plâtre cartonné		Cloison en carreaux de plâtre			Cloison en carreau de terre cuite		Maçonnerie en blocs de béton cellulaire
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13
EA / EB	(1)		(3)			(7)					(4)	(5)	(6)
EB + privatif	(1)		(3)			(7)					(4)	(5)	(6)
EB + collectif	(2)	(2)	(3)									(5)	(6)

	Support admis en pose collée directe.
	Support non admis.
(1)	Recouvert d'un enduit à aspect lisse de type S5 ou d'un enduit de ragréage à aspect lisse base ciment. Dans le cas d'une rénovation, l'enduit base plâtre existant peut être conservé sous réserve d'une préparation adaptée après reconnaissance préalable.
(2)	Recouvert d'un enduit à aspect lisse ou d'un enduit de ragréage à aspect lisse base ciment.
(3)	Égrené et/ou recouvert d'un enduit de ragréage base ciment à aspect lisse (au sens du DTU 59.4).
(4)	S11 avec finition base plâtre haute dureté.
(5)	S12 recouvert d'un enduit spécifique, base ciment à aspect lisse (au sens du DTU 59.4), décrit dans l'Avis Technique du support.
(6)	Recouvert d'un enduit spécifique base ciment pour béton cellulaire à aspect lisse (au sens du DTU 59.4).
(7)	S6 : ces supports ne sont admis qu'en rénovation et dans le cas de plaques pointes uniquement, sous réserve de réaliser une préparation adaptée après reconnaissance préalable.

Tableau 7 – Supports muraux admissibles en fonction de l'exposition à l'eau (adapté du Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB n°3781 de Mai 2017)

Locaux humides	Mise en service	Protection	Entretien journalier	Entretien hebdomadaire ou mensuel
Revêtement mural	Nettoyage avec détergent neutre.	Non	Nettoyage avec détergent neutre	Lessivage. Nettoyage avec détergent neutre.

Tableau 8 – Entretien – utilisation

		Collage Acrylique			Collage MS Polymer		
Type de locaux	Connection sol	Angles preformés	Profilés Alu + Hybride fix	Fin'angle	Angles preformés	Profilés Alu + Hybride fix	Fin'angle
Locaux Sec (EA,EB)	Tous	OUI	OUI [1]	OUI [1]	OUI	OUI [1]	OUI [1]
Locaux Humide EB+ (hors zone d'emprise d'eau)	Tous	OUI [5]	OUI [1][5]	OUI [1][5]	OUI	OUI [1]	OUI [1]
Locaux Humide EB+ (zone d'emprise d'eau)	sol PVC	OUI [5]	NON	NON	OUI	OUI [1]	OUI [1][2]
	Receveur (douche surelevé , baignoire)	NON	NON	NON	OUI	OUI [1]	OUI [1][2]

[1] hors locaux hospitaliers

[2] utilisation HybridFix pour étanchéifier

[5] à l'execption de la pose directe sur ancien carrelage

Tableau 9 : Choix des solutions d'installations en fonction des locaux

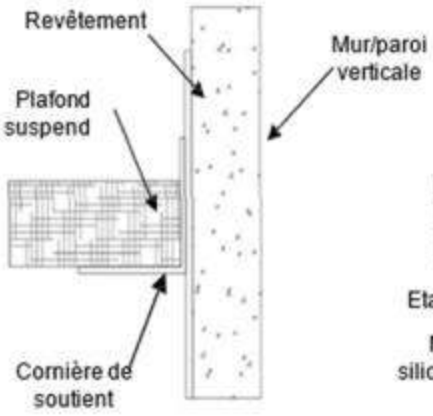


Figure 1 - Finition au-dessus du niveau du plafond suspendu

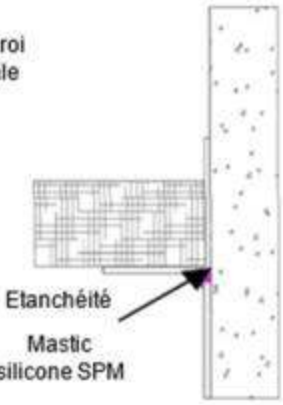


Figure 2 – Finition au niveau du plafond suspendu

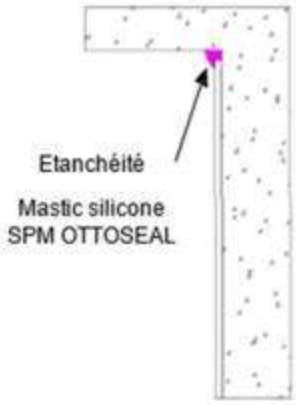


Figure 3 – Finition au niveau du plafond

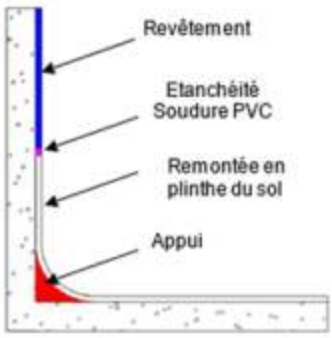


Figure 4a – Remontée en plinthe Figure 4a sur sol PVC : soudage/joint direct (uniquement pièces sèches)

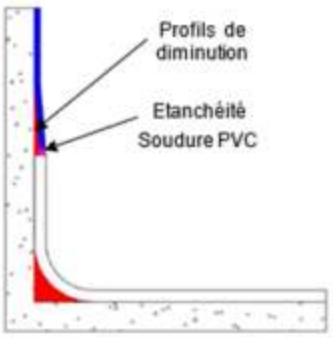


Figure 4b - Remontée en plinthe sur sol PVC : soudage/joint avec profil de diminution ou enduit (uniquement pièces sèches)

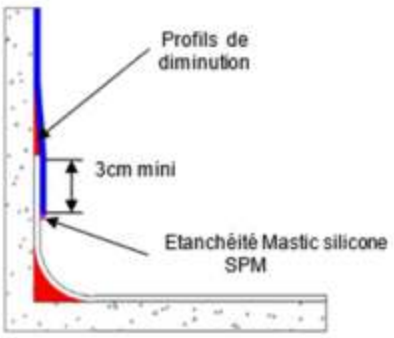


Figure 4c – Remontée en plinthe sur sol PVC : joint et chevauchement avec profil de diminution ou enduit

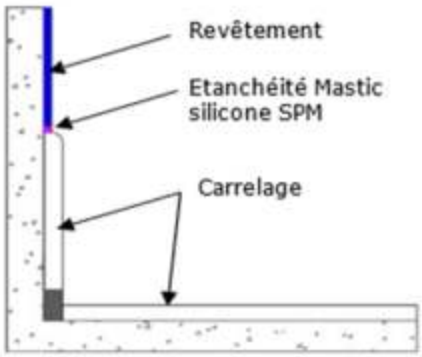


Figure 5a - Remontée en plinthe sur sol carrelage : joint direct

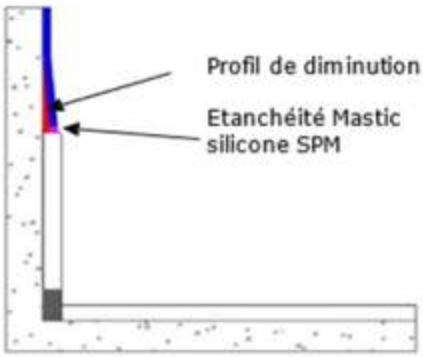


Figure 5b - Remontée en plinthe sur sol carrelage : joint avec profils de diminution

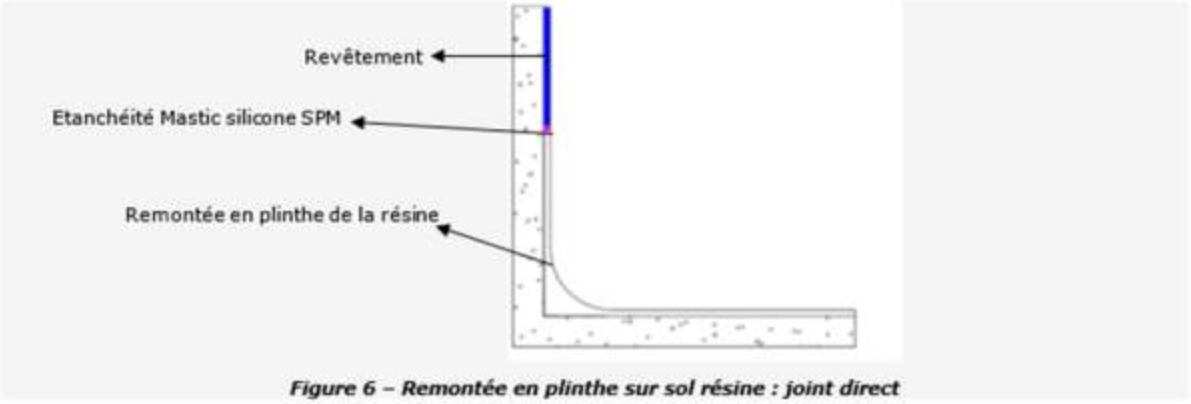


Figure 6 – Remontée en plinthe sur sol résine : joint direct

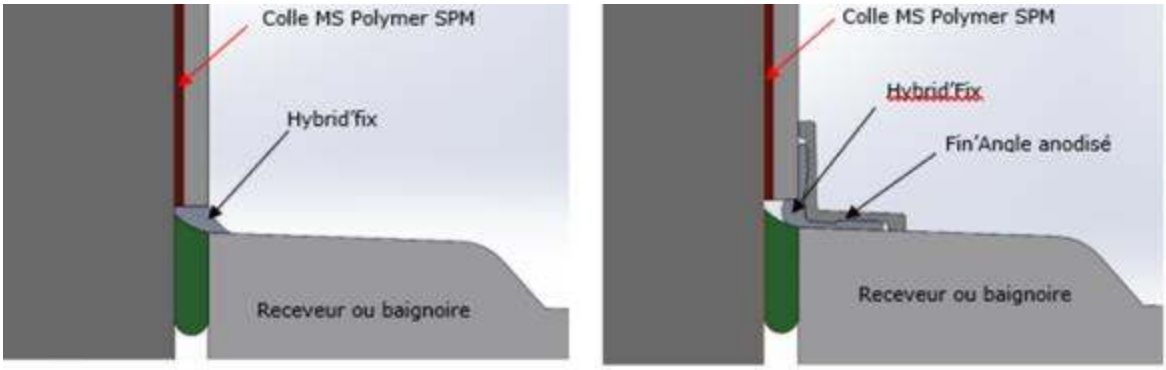


Figure 7 – Etanchéité par profilé aluminium sur dispositif sanitaire (de type receveur ou baignoire) (à gauche sans l'utilisation du profilé aluminium et à droite avec le profilé en aluminium).

Types de local	Hygrométrie du local	Exposition à l'eau	Entretien – nettoyage	« Exemples » de classement minimal de locaux
EA Locaux secs ou faiblement humides	Faible hygrométrie	Les parois ne sont pas exposées à l'eau.	L'eau intervient seulement pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée. Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.	Locaux normalement ventilés et chauffés : - chambres ; - locaux de bureau ; - couloirs de circulation.
EB Locaux moyennement humides	Hygrométrie moyenne	En cours d'exploitation du local, l'eau intervient ponctuellement sous forme de rejaillissement sans ruissellement.	L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée sous pression. Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.	Locaux normalement ventilés et chauffés : Locaux à usage collectif : - salles de classe ; Locaux à usage privatif : - local avec un point d'eau (cuisine, WC, ...) ; - celliers chauffés ; - cuisines privatives.
EB+ Locaux privatifs Locaux humides à usage privatif	Forte hygrométrie	En cours d'exploitation du local, l'eau est projetée épisodi-quement sur au moins une paroi (ruissellement).	L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée sous pression. Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.	Locaux normalement ventilés et chauffés : - salles d'eau intégrant un receveur de douche et / ou une baignoire ; - celliers non chauffés, garages ; - cabines de douche ou salles de bains à caractère privatif dans des locaux recevant du public : douches dans les hôtels, les résidences de personnes âgées et dans les hôpitaux ; - bloc WC et lavabos dans les bureaux.
EB+ locaux collectifs Locaux humides à usage collectif	Forte hygrométrie	En cours d'exploitation du local, l'eau intervient sous forme de projection ou de ruissellement et elle agit de façon discontinue pendant des périodes plus longues que dans le cas EB+ privatifs, le cumul des périodes de ruissellement sur 24 h ne dépassant pas 3 heures.	L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage. Ce type de locaux est normale-ment lavé au jet : des dispositions d'évacuation d'eau au sol doivent être prévues (exemple siphon de sol). Le nettoyage au jet d'eau sous pression supérieure à 10 bars est exclu. Le nettoyage (fréquence générale-ment quotidienne) est réalisé avec des produits de pH entre 5 et 9 à une température ≤ 40 °C.	- douches individuelles à usage collectif dans des locaux de type : internats, usines ; - vestiaires collectifs sauf communication directe (1) avec un local EC ; - offices, local de réchauffage des plats sans zone de lavage ; - salles d'eau à usage privatif avec un jet hydro-massant dans le receveur de douche et/ou la baignoire ; - laveries collectives n'ayant pas un caractère commerciale (école, hôtel, centre de vacances,) ; - sanitaires accessibles au public dans les locaux de type ERP : école, hôtels, aéroports, ...

Tableau 10 - Degré d'exposition à l'eau des parois

1